Fiche signalétique

Green Earth Floor Stripper

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Green Earth Floor Stripper

Fournisseur : Betco Corporation
1001 Brown Avenue
Toledo, Ohio 43607
(800) 333-2156

Synonyme : Non disponible.

Nom commercial : Non disponible.

Utilisations : Non disponible.

Manufacturier : Betco Corporation
1001 Brown Avenue
Toledo, Ohio 43607

Code : 541

No de fiche signalétique : 541

Date de validation : 4/16/2012.

Date d'impression : 4/16/2012.

En cas d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300

Type de produit : Liquide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique : Liquide.

Couleur : Clair.

Odeur : Caractéristique.

Mention d'avertissement : ATTENTION!

Mentions de danger : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Mesures de précaution : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Peau : Nocif par contact avec la peau. Passablement irritant pour la peau.

Yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, le système nerveux, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée, testicules.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Indéterminé.

Ingestion : Indéterminé.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
alcool benzylique	100-51-6	5 - 10
Amino-2 éthanol	141-43-5	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
alcool benzylique	US AIHA 5/2010	10	-	-	-	-	-	-	-	-	
Amino-2 éthanol	US ACGIH 2/2010	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	
	AB 4/2009	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	[3]
	BC 9/2010	3	-	-	6	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	
	QC 6/2008	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	

[3]Sensibilisation cutanée

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: demi-masque respiratoire filtre contre les vapeurs organiques (type A)

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. >8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Limites d'inflammablité : Non disponible.

Couleur : Clair.

Odeur : Caractéristique.

Goût : Non disponible.

Poids moléculaire : Non applicable.

Formule moléculaire : Non applicable.

pH : 10.5 à 11.5

Point d'ébullition/condensation : Non disponible.

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Température critique : Non disponible.

Densité relative : 1.02611

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

Volatilité : Non disponible.

Seuil de l'odeur : Non disponible.

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

TDAA : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Ionicité (dans l'eau) : Non disponible.

Propriétés de dispersibilité : Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Remarques physico-chimiques : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
Amino-2 éthanol	DL50 Orale	Rat	1720 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
alcool benzylique	Peau - Léger irritant	Homme	-	48 heures 16 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Cochon	-	100 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
Amino-2 éthanol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	505 milligrams	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

11. Informations toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Classification

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
alcool benzylique	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - 33 à 75 mm	96 heures
Amino-2 éthanol	Aiguë CE50 80000 ug/L Eau douce	Algues - Isochrysis galbana	96 heures
	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 150 mg/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Alevin vésiculé	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Classification RCRA : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Indéterminé.

SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

15. Informations réglementaires

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : **4/16/2012.**

Date d'édition : 4/16/2012.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 0.01

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.